

**Processus de qualification 5-6 TEBU 2019-2020**

Le processus de qualification concerne le profil de formation de Technicien de Bureau tel que défini dans le PORT FOLIO.

En cinquième, la formation comprend les cours et 4 semaines de stage.

En sixième, la formation comprend les périodes de cours et 4 semaines de stage.

Au cours des deux années, des examens et des épreuves intégrées d'évaluation sont organisés. Elles portent sur la maîtrise des compétences du profil de formation.

Une partie de l'évaluation concernant les ressources et la mobilisation de celles-ci a lieu tout au long de l'année (Travail journalier).

Se référer au règlement des études pour les conditions de réussite de l'année.

Les stages font partie intégrante de la formation. Un-e élève qui n'a pas presté l'entièreté des stages ou qui n'a pas effectué des stages satisfaisants peut se voir imposer une période de stage de rattrapage comme condition pour pouvoir représenter l'épreuve qualificative de septembre.

Chaque épreuve intégrée se passe devant l'ensemble d'un jury composé de professeurs de l'établissement. Il peut intégrer des membres de jury extérieur.

Chaque épreuve est évaluée au moyen d'une grille de critères et d'indicateurs de réussite (Rigueur du travail administratif, qualité de la communication face à face/ téléphonique, pertinence des attitudes et comportements professionnels.)

La réussite des critères, une cote globale pour l'épreuve ainsi qu'un commentaire se trouvent dans le bulletin.

Chaque professeur donne également une note pour son cours. Cette cote est reportée dans le bulletin dans la colonne de l'évaluation certificative.

La décision de l'octroi de la qualification revient donc au jury de qualification sur base de

- la présentation des différentes épreuves (2 en 5<sup>ème</sup>, 3 en 6<sup>ème</sup>). Le nombre de critères réussis à chaque épreuve ainsi que la pondération chiffrée sont pris en compte.
- l'évaluation des stages.
- la progression de l'élève au cours de sa formation.
- L'ensemble des informations contenues dans le portfolio de l'élève qui doit être présenté au jury à chaque épreuve.

En cas d'échec concernant la qualification en fin de 6<sup>ème</sup>, une seconde session peut être organisée début septembre qui reprend l'ensemble des compétences non maîtrisées. L'élève est autorisé-e à présenter cette épreuve s'il/elle a remis un document signé avant fin juin. Les résultats de cette épreuve se replacent dans l'ensemble du processus de qualification.

L'élève ..... de ..... Tebu a bien pris connaissance du processus de qualification.

Signature de l'élève

Date

Signature des parents



Classe :

Nom :